

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 68 (1917)  
**Heft:** 7-8

**Artikel:** Notre commerce des bois avec l'extérieur en 1916  
**Autor:** Badoux, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785114>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Dès que la bourgeoisie aurait réalisé une première vente de grumes, écoulée à prix rémunérateur en plaine, elle rembourserait avec intérêts cette avance et se libérerait au fur et à mesure de l'exploitation de cette dette.

Maintenant que notre Ecole forestière a institué des „doctorats en sylviculture“, il nous semble qu'il y aurait là sujet à thèses tout aussi intéressantes et surtout utiles pour le pays que telle autre étude de science pure.

Nos chers collègues valaisans qui, comme d'autres, ont une besogne ardue dans un pays très accidenté et qui, en raison même de la nature et du climat alpestre, ne peuvent répartir leur travail également sur les douze mois de l'année, seraient certainement heureux de confier une étude de ce genre à un jeune agent actif, si possible du pays, ayant déjà l'expérience de la montagne et dont la tâche consisterait à mettre en valeur une vallée forestière. Quelle belle mission pour un forestier épris de son métier et quelle étude infiniment variée dans la biologie de la forêt, la topographie, l'orographie, la technique des moyens de transport, l'économie rurale, le commerce et le débit des bois.

Non, le Valais de la haute montagne ne peut rester figé dans sa routine; sa population, si digne d'intérêt, est aussi intelligente que celle de la plaine; elle saura, sous l'influence et la persuasion des sylviculteurs au pouvoir, ouvrir les yeux et faire valoir des richesses ignorées par elle et qui méritent un effort tout aussi bien que les jachères jadis improductives des environs de Martigny, Saxon, Sion ou Brigue.

*Montcherand (Vaud), mai 1917.*

*A. Barbey.*

---

## **Notre commerce des bois avec l'extérieur en 1916.**

---

Le Département fédéral des Finances et des Douanes vient de publier la statistique de notre commerce avec l'extérieur pendant l'année écoulée. Cette récapitulation emprunte aux circonstances actuelles un intérêt tout particulier; aussi était-elle impatiemment attendue. Notre commerce avec l'extérieur a subi depuis 1914 des modifications si profondes que cette statistique est devenue indispensable à qui veut s'orienter sur son évolution. Celle-ci a été particulièrement radicale pour le bois. L'orientation nouvelle dans

le commerce de nos bois s'est fait sentir en 1916 davantage encore qu'en 1915. Notre pays qui, avant la guerre dépendait de l'étranger, et dans une grave mesure, pour son approvisionnement en matière ligneuse, est devenu un fournisseur important pour deux des pays voisins, tandis qu'il tend à s'affranchir de ses fournisseurs du dehors. Situation provisoire et exceptionnelle, sans doute, mais bien intéressante par son imprévu et qui a montré à quantité de gens, qui l'ignoraient encore, les ressources de nos boisés et l'immense intérêt qu'il y a, pour notre économie nationale, à gérer ceux-ci en s'inspirant des meilleures méthodes. Autorités et le grand public, effrayés d'abord par ces prestations inusitées de la forêt suisse, ont pu se tranquilliser grâce aux déclarations rassurantes des forestiers tout au moins en ce qui a trait aux forêts publiques. Mais le branle était donné et l'on peut faire la constatation réjouissante que, mieux qu'autrefois, on s'intéresse à nos forêts. De tout ce mouvement et des efforts éclairés de nombreuses autorités, il résultera quelque bien. L'idée, en particulier, de gérer d'une façon plus intense nos forêts publiques a parcouru, ces derniers temps, un rapide chemin. Trop longtemps la routine a régné en maîtresse en ces matières; il était vraiment temps de faire plus large place aux idées nouvelles et aux enseignements de la science. Ces idées se répandent maintenant rapidement; tout fait présager qu'elles seront acceptées par les autorités responsables de la bonne administration de nos forêts publiques. La Société des forestiers suisses vient de prendre la direction de ce mouvement, ce qui est de bon augure. Ses délibérations à la prochaine réunion annuelle de Langenthal seront consacrées exclusivement à la discussion de ces importantes questions. Nous souhaitons qu'elles aient lieu dans un esprit de réelle compréhension des nouveaux besoins et de concorde. Si le personnel forestier sait rester uni et éclairer les autorités en cause sur la portée considérable et la nécessité des mesures nouvelles, nul doute que son effort soit couronné de succès. Et les résultats pourront être considérables; ils doivent tendre avant tout à l'augmentation de la production en matière de nos forêts, ce qu'une gérance technique des forêts publiques nous procurerait infailliblement. Les expériences connues à ce jour l'ont déjà surabondamment montré.

Examinons maintenant les chiffres relatifs à notre commerce extérieur du bois en 1916. En voici la récapitulation.

| Bois ; catégories   | Importation      |         |                |        | Exportation      |       |                |        |
|---|------------------|---------|----------------|--------|------------------|-------|----------------|--------|
|   | en 1000 quintaux |         | en 1000 francs |        | en 1000 quintaux |       | en 1000 francs |        |
|   | 1915             | 1916    | 1915           | 1916   | 1915             | 1916  | 1915           | 1916   |
| <i>Charbon de bois . . . . .</i>  | 165              | 179     | 2.089          | 1.795  | 5                | 2     | 51             | 30     |
| <i>Bois à brûler . . . . .</i>  | 318              | 256     | 842            | 719    | 191              | 255   | 444            | 731    |
| <i>Ecorce à tan . . . . .</i>   | 411              | 328     | 1.134          | 1.207  | 88               | 11    | 288            | 37     |
| <i>Bois d'œuvre, bruts . . . . .</i>  | 59               | 44      | 1.304          | 1.092  | 0,1              | 3     | 0,6            | 22     |
| <i>Bois de charpente équarris à la hache . . . . .</i>                              | 48               | 15      | 545            | 130    | 125              | 262   | 838            | 2.386  |
| <i>Bois de charpente équarris à la hache . . . . .</i>                              | 135              | 70      | 825            | 423    | 174              | 140   | 855            | 829    |
| <i>Traverses; sciées . . . . .</i>  | 6                | 0,5     | 126            | 7      | 0,25             | 0,2   | 1,6            | 3      |
| <i>Sciages . . . . .</i>  | 17               | 13      | 130            | 159    | 57               | 78    | 598            | 1.008  |
| <i>Merrains; fendus ou sciés . . . . .</i>  | 4                | 0,6     | 31             | 4      | 0,3              | 3     | 3              | 24     |
| <i>Fil de bois pour allumettes; copeaux pour la fabrication de boîtes . . . . .</i> | 19               | 1,4     | 113            | 9      | 1,7              | 82    | 12             | 532    |
| <i>Ouvrages ébauchés en bois . . . . .</i>  | 15               | 32      | 331            | 729    | 0,9              | 1,7   | 16             | 25     |
| <i>Pâte et sciure de bois; pâte de chiffons . . . . .</i>                           | 16               | 18      | 180            | 339    | 65               | 86    | 1.266          | 1.435  |
| <i>Cellulose non blanche . . . . .</i>  | 158              | 253     | 1.844          | 3.403  | 1.250            | 3.894 | 15.245         | 52.976 |
| <i>" blanche . . . . .</i>  | 3                | 7       | 80             | 175    | 0,1              | 0,3   | 1,5            | 5      |
| <i>Totaux</i>   | 1.487            | 1.324,5 | 12.884         | 15.484 | 2.176,3          | 4.980 | 23.487         | 68.156 |

La valeur des catégories importées a été évaluée par experts; celle des marchandises exportées résulte de la déclaration des exportateurs.

Si nous récapitulons ce qui a trait à la valeur des bois importés et exportés, nous obtenons le tableau suivant:

| Année | Importations<br>Fr. | Exportations<br>Fr. | Excédent des        |                     |
|-------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|       |                     |                     | importations<br>Fr. | exportations<br>Fr. |
| 1912* | 53.250.000          | 9.800.000           | 43.450.000          | —                   |
| 1913* | 41.700.000          | 8.370.000           | 33.330.000          | —                   |
| 1914* | 27.770.000          | 7.050.000           | 20.720.000          | —                   |
| 1915  | 12.880.000          | 23.500.000          | —                   | 10.620.000          |
| 1916  | 15.500.000          | 68.160.000          | —                   | 52.660.000          |

\* Les chiffres des 3 premières années ne sont pas strictement comparables à ceux de 1915 et 1916, car ils comprennent quelques positions que nous avons négligées pour établir les récapitulations des deux dernières années (liège, pièces de parquet; échalas, placages, bois d'œuvre emboîtés, etc.). Ces omissions qui affectent au reste des postes de faible importance, n'ont que peu d'influence sur les chiffres totaux. En particulier, elles n'affectent que peu le montant des excédents.

Il n'y a pas grand chose à dire des *importations* qui ont baissé encore, en 1916, quant à la quantité et augmenté de  $2\frac{1}{2}$  millions quant à la valeur. L'augmentation a porté presque exclusivement sur les planches de résineux et la cellulose non blanchie.

A l'*exportation*, l'augmentation de 1916 vis-à-vis de 1915 se constate dans presque toutes les catégories. Elle a été du 229 % quant au poids et du 290 % quant à la valeur. Elle s'est fait sentir pour les bois d'œuvre de feuillus, les traverses sciées d'autres essences que du chêne, les ouvrages ébauchés en bois. Mais sur les planches de résineux, la progression a été formidable. L'exportation de cet article seul constitue la part principale de l'exportation totale du bois (78 % du poids; 77 % de la valeur); son augmentation a comporté vis-à-vis de 1915: 288 % du poids et 348 % de la valeur.

Et si nous nous demandons vers quels pays ont été acheminées ces énormes quantités de nos bois, la réponse est la même qu'en 1915: ce sont La France, puis l'Italie. Voyons quelle a été la part de ces deux pays et de l'Allemagne pour quelques catégories en augmentation.

Position 229. *Bois d'œuvre de feuillus (bruts)*

|                     |               |
|---------------------|---------------|
| Italie . . . . .    | fr. 1.799.000 |
| Allemagne . . . . . | 397.000       |

Ces deux pays ont absorbé presque le total de notre exportation.

Position 234. *Traverses sciées, d'autres essences que le chêne.*

|                  |             |
|------------------|-------------|
| France . . . . . | fr. 519,000 |
|------------------|-------------|

Ce pays a absorbé notre exportation totale.

Position 237. *Sciages de résineux.*

|                  |                |
|------------------|----------------|
| France . . . . . | fr. 32.697.000 |
| Italie . . . . . | " 19.731.000   |
| Total            | fr. 52.428.000 |

Les 99 % de notre exportation en planches ont donc été expédiés dans ces deux pays.

Position 250. *Ouvrages ébauchés en bois.*

|                     |               |
|---------------------|---------------|
| Allemagne . . . . . | fr. 3.346.000 |
| Italie . . . . .    | " 907.000     |
| France . . . . .    | " 763.000     |

L'augmentation sur cet article provient ainsi principalement de la demande allemande. On peut admettre que ce fait nouveau s'explique par la pénurie de la main d'œuvre en Allemagne.

*H. Badoux.*

---

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

---

### Comité permanent.

Extrait du procès-verbal des délibérations du 5 juillet 1917, à Berne.

Le Comité a adressé une lettre au Conseil de l'Ecole polytechnique touchant le déplacement du buste du professeur E. Landolt, dressé autrefois dans le jardin de l'Ecole forestière, à Zurich. Il a transmis les propositions de l'adjoint Flury, touchant la création de caisses forestières de réserve, à l'inspection fédérale des forêts, avec prière de recommander leur introduction dans les cantons.

*Réunion annuelle 1917.* Il est décidé, d'accord avec une délégation du comité local bernois, que la réunion de 1917 aura lieu à Langenthal les 25 et 26 août; son organisation sera semblable à celle de la réunion de 1916 à Zurich. Le programme en sera le suivant:

Samedi 25 août: à midi, réunion; après-midi, excursion dans les forêts communales de Langenthal; soir, discussion sur les mesures de police, dans les forêts privées non protectrices, résultant du décret du Conseil fédéral du 23 février 1917.